

15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

15/7. LE RÔLE DES MODES DE VIE TRADITIONNELS ET DES POPULATIONS LOCALES DANS LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

RECONNAISSANT que dans le passé, les sociétés humaines n'ont survécu qu'en développant, dans le cadre de leurs modes de vie traditionnels des rapports viables entre la population, la gestion des terres et la conservation;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les différents comportements culturels concernant la nature et plus particulièrement sa conservation, peuvent être inconscients, et que la reconnaissance de cet aspect du comportement est fondamentale pour le renforcement des éléments de conservation des programmes et activités de développement ;

NOTANT que les sociétés humaines perdent rapidement leur dimension spirituelle, leur indépendance et leur sagesse originales alors qu'elles abandonnent leurs modes de vie traditionnels au profit de styles de vie modernes;

NOTANT EN OUTRE que la conservation et le développement sont de plus en plus dominés par la société urbaine. souvent insensible aux valeurs et à la signification des diverses traditions rurales sur lesquelles se sont appuyées les civilisations au cours des âges;

CONVAINCUE que les systèmes de conservation traditionnels ont bien des aspects positifs, non pour des raisons de sensiblerie pas-séiste, mais parce qu'ils se fondent sur le bon sens, qu'ils sont rentables et adaptés aux besoins et aux désirs de nombreuses communautés locales;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981
à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RECOMMANDE que les chefs de gouvernements, les ministres, les membres des corps constitués, les administrateurs, les planificateurs et les conversationnistes

- a) tiennent compte de l'immense somme de connaissances et d'expérience traditionnelles qui existe encore au sein des cultures locales et qui doit constituer une base appréciable à l'évolution des futures politiques de gestion et des activités de planification;
- b) donnent aux populations locales qui continuent d'avoir recours à des pratiques écologiques judicieuses, la possibilité de jouer un rôle primordial à tous les niveaux de la mise en valeur de leur région, afin qu'ils y participent et en bénéficient directement et d'une manière compatible avec leurs valeurs, leur calendrier d'action et leur manière de prendre les décisions;
- c) sollicitent l'appui permanent de ces populations pour définir et mettre en œuvre les stratégies de conservation, les programmes et plans y afférents afin d'accroître considérablement le potentiel traditionnel de la conservation pour atteindre les buts de la Stratégie mondiale de la conservation; et
- d) appuyer la recherche sur l'écologie des modes de vie traditionnels.